



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°15

Publié le 17 janvier 2023



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....	3
bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle.....	3
- Arrêté préfectoral n°2023-10-03 en date du 16 janvier 2023 désignant Richard CHAPELETreprésentant du Préfet à la réunion CDJSVA.....	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'APPUI JURIDIQUE ET DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

- Arrêté préfectoral n°2023-10-03 en date du 16 janvier 2023 désignant Richard CHAPELET représentant du Préfet à la réunion CDJSVA



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle

Arras, le **16 JAN. 2023**

N°2023-10-03

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DESIGNANT RICHARD CHAPELET REPRESENTANT DU PREFET À LA RÉUNION CDJSVA

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 29 ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-10-85 en date du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Richard CHAPELET, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 octobre 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu la note préfectorale en date du 7 juin 2021 portant affectation de :

- M. Richard CHAPELET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1er - M. Richard CHAPELET est désigné pour représenter l'État à la réunion du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui se tiendra le jeudi 19 janvier 2023.

A cette occasion, il assurera la présidence de ce conseil.

Article 2- Délégation de signature est accordée à M. Richard CHAPELET pour signer le compte-rendu de la réunion qui sera dressé.

Article 3- Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Jacques BILLANT